

## **Création de logements sociaux Demandes de subventions**

### **- Information du Conseil sur les décisions du Bureau**

**Rapporteur : M. Le Président**

3 dossiers de subventions vous sont soumis (Cf. fiches jointes) :

Dossier en financement PLAI

1 OP HLM de Besançon : 1 PLAI - rue de Chaillot à Besançon - 35 000 F

*A noter :*

Ce dossier est une opération d'« habitat spécifique » pour le relogement d'une famille de gens du voyage en voie de sédentarisation.

Il s'agit de l'acquisition d'une maison en bon état qui nécessite seulement quelques travaux de rafraîchissement des peintures et de révision des installations sanitaires et de chauffage.

Dossier en financement PALULOS

1 Commune de Routelle : 1 PALULOS - Ancienne mairie - 17 000 F

2 Commune de Routelle : 1 PALULOS - Ancienne école - 17 000 F

*A noter :*

Chacun de ces dossiers bénéficie d'une aide de l'Etat (DGE) à hauteur de 62 500 F. L'équilibre de l'opération d'autan est facilitée parce que les bâtiments sont communaux.

**Sur proposition de la commission habitat du 13 novembre, le bureau s'est prononcé favorablement sur ces dossiers.**

**Le Conseil prend connaissance de cette décision.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Acquisition d'une maison  
1 logement PLAI  
Rue Chaillot  
à BESANÇON

**Demandeur**

OP HLM de Besançon

**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour l'acquisition d'une maison (1 PLAI) de 100 m<sup>2</sup> habitables avec 50 m<sup>2</sup> de sous-sol.

Typologie : 1 T5 en R + 1 (rez-de-chaussée + 1 étage).

**Règlement de référence de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Délibération du 17/12/99 : « approbation des actions Programme Local de l'Habitat » modifiée par délibération du 26/10/2001 : « suspension de la condition d'équivalence en autofinancement »

**Condition d'attribution**

Soutien financier aux opérations PLAI :

Montant subventionnable : 70.000 F par logement

Taux maximal de subvention : 50 %

Montant maximal de subvention : 35.000 F par logement

**Plan de financement**

Subvention Etat PLAI	209 516 F
<b>Subvention Communauté PLAI</b>	<b>35 000 F</b>
Prêt CDC - PLAI / 50 ans	642 678 F
Participation fonds propre	19 482 F
<b>Total TTC (TVA 5,5% non récupérable)</b>	<b>906 676 F</b>

Réalisation d'un logement PALULOS  
Ancienne mairie  
à ROUTELLE

**Demandeur**

Commune de Routelle

**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour la réalisation d'un logement locatif social situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne mairie (51 m<sup>2</sup> habitable).

**Règlement de référence de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Délibération du 17/12/99 : « approbation des actions Programme Local de l'Habitat » modifié par délibération du 26/10/2001 supprimant la condition d'équivalence d'autofinancement du maître d'ouvrage à la subvention de la Cagb.

**Condition d'attribution**

- Soutien financier aux opérations PALULOS communale :
- Montant subventionnable : 85.000 F par logement (tranche de travaux de 85 000 F à 170 000 F)
  - Taux maximal de subvention : 20 %
  - Montant maximal de subvention : 17 000 F par logement

**Plan de financement**

Subvention Etat PALULOS	4 250 F
<b>Subvention Communauté Agglomération</b>	<b>17 000 F</b>
Subvention Conseil Général du Doubs	56 700 F
Préfecture DGE	62 500 F
Prêt CDC à 4,2% sur 15 ans	144 212 F
Participation fonds propre	0 F
<b>Montant TTC</b>	<b>284 662 F</b>

**Réalisation d'un logement PALULOS**  
**Ancienne école**  
**à ROUTELLE**

**Demandeur**

Commune de Routelle

**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour la réalisation d'un logement locatif social dans le bâtiment de l'ancienne école situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la nouvelle mairie (54 m<sup>2</sup> habitable disposant d'un grenier de 18 m<sup>2</sup>)

**Règlement de référence de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Délibération du 17/12/99 : « approbation des actions Programme Local de l'Habitat » modifié par délibération du 26/10/2001 supprimant la condition d'équivalence d'autofinancement du maître d'ouvrage à la subvention de la Cagb.

**Condition d'attribution**

**Soutien financier aux opérations PALULOS communale :**

- Montant subventionnable : 85.000 F par logement (tranche de travaux de 85 000 F à 170 000 F)
- Taux maximal de subvention : 20 %
- Montant maximal de subvention : 17 000 F par logement

**Plan de financement**

Subvention Etat PALULOS	4 250 F
<b>Subvention Communauté Agglomération</b>	<b>17 000 F</b>
Subvention Conseil Général du Doubs	56 700 F
Préfecture DGE	62 500 F
Prêt CDC à 4,2% sur 15 ans	170 000 F
Participation fonds propre	50 295 F
<b>Montant TTC</b>	<b>360 745 F</b>

**Observations**

- Ces deux opérations s'inscrivent dans la valorisation du patrimoine communal. La commune réalise dans le bâtiment de l'ancienne école : un logement locatif social à l'étage et les locaux de la mairie au rez-de-chaussée. Il s'agit donc à la fois de la remise sur le marché du logement de bâtiments au centre des communes et du développement de l'offre en logements locatifs sociale dans les communes périphériques de la Cagb.
- Participation de la commune sous forme de fonds propre et apport du foncier (la commune est propriétaire du bâtiment) et subvention DGE ce qui rend l'opération facilement réalisable.